

Les chiffres du double siège du Parlement européen

1952

Date de l'installation de l'Assemblée parlementaire de la Communauté du Charbon et de l'Acier, (ancêtre de l'Union européenne), à Strasbourg.

1992

Accord du Conseil européen, à Edimbourg, pour fixer le siège officiel du Parlement européen à Strasbourg.

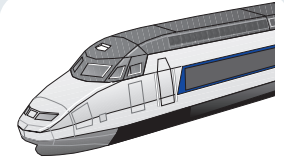
1999

Le traité d'Amsterdam fixe officiellement le siège du Parlement européen à Strasbourg.



156 à 204 millions

Le coût du double siège du Parlement européen : Entre **156 et 204 millions d'euros par an** soit environ **10%** du budget annuel du Parlement européen, selon le rapport de la commission des Affaires constitutionnelles du Parlement.

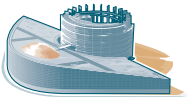


19 000

Le coût du déplacement mensuel vers Strasbourg : **19 000 tonnes de CO₂ par an**, selon les partisans d'un siège unique.

3

Nombre de sites du Parlement européen
Strasbourg : siège officiel, pour les 12 sessions plénières annuelles



Bruxelles : pour les commissions et les plénières additionnelles



Luxembourg : siège du secrétariat général



12

Le nombre de sessions plénières qui se tiennent à Strasbourg chaque année



+/- 4000

Le nombre de personnes qui se déplacent chaque mois (eurodéputés, assistants, fonctionnaires, interprètes, journalistes...)

409 km

La distance entre Strasbourg et Bruxelles



1,3 million

Nombre de personnes ayant signé une pétition en ligne pour fixer le siège du Parlement européen à Bruxelles



51,5 millions

d'euros par an selon l'étude réalisée par l'Association des jeunes entrepreneurs européens (pro-Strasbourg)



317

Le nombre de jours où le siège strasbourgeois du Parlement européen est inoccupé

LA LIBRE BELGIQUE

“Ce vote fera le buzz et c’est dommage”

Du provisoire au définitif

CONTRE-ATTAQUE

Entretien **Véronique Leblanc**
Correspondante à Strasbourg

Président de l'association européenne des jeunes entrepreneurs, basée à Strasbourg, Pierre Loeb défend le siège officiel du Parlement européen sans remettre en cause celui de Bruxelles.

Dans un rapport publié en février 2012, vous remettez fondamentalement en cause les chiffres avancés par les “anti-Strasbourg”. Ceux-ci évaluent la transhumance mensuelle Bruxelles-Strasbourg à un montant situé entre 156 et 204 millions d'euros par an et définissent une empreinte carbone de 19 000 tonnes. Vous parlez, vous, d'une facture située entre 51 et 55 millions d'euros pour 3 250 tonnes de CO₂ en 2011. Comment expliquez-vous ces différences ?

Nos chiffres viennent du secrétariat général du Parlement. Ceux des “anti” incluent des dépenses inhérentes au fonctionnement du Parlement où qu'il soit situé et les déplacements des eurodéputés pour revenir de leur circonscription respective le dimanche vers Bruxelles.

Vous vous attendez pourtant à un vote massif demain. Est-ce que cela veut dire que vous n'avez pas su convaincre les eurodéputés ?

Nous ne disposons pas des moyens de communication des “anti-Strasbourg” qui usent de messages lapidaires pour convaincre des collègues pour qui ce combat n'est pas prioritaire. En effet, lorsqu'on les contacte, les trois quarts des 766 eurodéputés disent que cette

question du siège est un non-sujet, qu'ils ont été élus pour lutter contre le chômage, améliorer la croissance, etc. Tout cela ne fait pas forcément l'indemnité journalière qui leur est accordée (entre 120 et 160 euros pour quelque 300 euros pour un eurodéputé). Elle peut être absorbée par la réservation d'une chambre moyenne gamme et ne plus leur laisser grand-chose comme marge pour se nourrir...

Pourquoi ?

Parce que pour eux, effectivement, la session strasbourgeoise a un coût que ne compense pas forcément l'indemnité journalière qui leur est accordée (entre 120 et 160 euros pour quelque 300 euros pour un eurodéputé). Elle peut être absorbée par la réservation d'une chambre moyenne gamme et ne plus leur laisser grand-chose comme marge pour se nourrir...

L'hôtellerie strasbourgeoise est effet souvent accusée de majorer ses prix lors des sessions...

C'est une vraie question et nous sommes en train d'élaborer une charte hôtelière pour y remédier. Mais il faut réaliser que les professionnels de ce secteur ont vu les sessions se réduire comme peau de chagrin. De 5 jours et 4 nuits à l'origine, on en est passé à 3 jours et demi pour 3 nuits (du lundi au jeudi), ce qui, dans les faits, correspond à 2 jours et 2 nuits puisque la journée du jeudi est souvent désertée. Une moitié de chiffre d'affaires volatilisée, des articles de presse dont ils retiennent que les eurodéputés “n'aiment pas leur ville” et n'y

apprécient pas l'accueil... Les positions se sont tranchées et la convivialité n'y a rien gagné. Cette attitude n'est pas généralisée, mais là encore, il suffit qu'une majoration en cours de session soit repérée pour qu'aussitôt elle soit relayée sur Internet, gonflant ainsi les arguments des “anti-Strasbourg”.

Pourquoi faut-il préserver Strasbourg, siège du Parlement européen ?

Strasbourg incarne l'histoire de la construction européenne, elle est le symbole d'un continent qui a gagné la paix et qui, en y gardant le Parlement, prouvera qu'il n'a pas l'intention de perdre la mémoire. C'est une ville où le contact est possible avec le citoyen, bien plus qu'à Bruxelles où ce sont les lobbyistes qui vivent dans le quartier européen. Des rencontres peuvent avoir lieu ici, qui peuvent rendre l'Europe plus proche, plus compréhensible. Il faudra creuser cela, arrêter de vouloir faire un “mini-Bruxelles” à Strasbourg et instaurer une meilleure communication des autorités locales en direction des eurodéputés qui seront élus en mai prochain, afin de faire valoir la qualité de ce qui leur est proposé.

Vous appréhendez le vote de demain ?

Il fera le buzz, et c'est dommage à l'heure où l'on craint la montée des populismes lors des prochaines élections européennes. Mais je suis confiant sur le long terme. Le fond des arguments des anti-Strasbourg est creux, la Cour européenne de justice a refusé que l'on rabote les sessions strasbourgeoises et aucun Etat ne s'est prononcé contre le siège de Strasbourg.

HISTOIRE

Comment diable a-t-on pu en arriver à éclater les institutions européennes entre Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg ? Une drôle d'histoire en fait. En 1952, ce n'est pas Bruxelles que défend le ministre belge Paul van Zeeland pour accueillir la Haute Autorité de la Communauté du charbon et de l'acier, mais... Liège. Ses partenaires ont beau lui préférer la capitale, lui mettra son veto. Résultat : l'institution s'installera à Luxembourg.

L'Assemblée, elle, se réunit à Strasbourg, louant pour des raisons pratiques l'hémicycle existant du Conseil de l'Europe. Cette organisation paneuropéenne de défense des droits de l'homme avait établi ses quartiers en Alsace, en 1949, sur proposition du ministre britannique Ernest Bevin, qui y voyait un symbole de paix et de réconciliation franco-allemande.

Lorsque naissent les deux autres Communautés – CEE et Euratom – en 1957, plusieurs villes se disputent le rôle de capitale : Bruxelles, Strasbourg, Turin, Chantilly, etc. La question est donc mise au frigo. Mais le premier Etat à prendre la présidence est la Belgique. Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg deviennent donc lieux de réunion provisoires pour des raisons pratiques. La Belgique s'arrangera au fil des ans pour développer le quartier européen. Et faire du définitif à partir du temporaire.

S.Vt.